

COMMUNIQUÉ

Creil, le 16 avril 2024

28 mars 2024 - Un conseil communautaire qui illustre la mutation engagée du territoire avec le vote de délibérations importantes :

- *Projet de territoire : un cap fixé*
- *Budget 2024 : un budget volontariste qui soutient l'ambition politique*
- *Barreau Roissy-Creil-Picardie : la concrétisation d'un projet majeur*
- *Entreprise Chemours : une motion pour réaffirmer les attentes des élus*

Jean-Claude Villemain, Président de l'agglomération, a présidé jeudi 28 mars, une séance du conseil communautaire marquée par l'adoption à l'unanimité du budget 2024 s'élevant à 121,5 millions d'euros, dont 34,9 millions d'investissement. Avec l'adoption du Projet de territoire, feuille de route indispensable pour développer les politiques de l'agglomération, les élus ont fixé des objectifs ambitieux qui se traduisent par la validation d'un pacte fiscal et financier, assorti d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) qui permettra notamment de suivre les orientations et actions fixées par le Projet de territoire.

Le projet de territoire fixe le cap

Voté également le 28 mars dernier, le Projet de territoire est la feuille de route permettant aux services de l'ACSO de donner vie à la vision des conseillers communautaires sur les politiques à mener sur l'agglomération pour les années futures jusqu'en 2030. Fruit de plusieurs mois de travail intense, il a été élaboré grâce à la mobilisation des habitants, des services de l'ACSO, des élus et de l'ensemble des acteurs du territoire. Il a pour fil conducteur 5 orientations destinées à favoriser l'attractivité du territoire et renforcer la solidarité. Parmi les dizaines d'actions à poursuivre on peut noter la sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets, véritables chevaux de bataille de l'ACSO depuis de nombreuses années, mais également les démarches pour lutter contre l'isolement des femmes ou encore la lutte contre l'habitat indigne et la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat pour le logement de qualité pour tous.

Les 5 orientations du Projet de territoire :

- Œuvrer pour faire de l'ACSO un territoire exemplaire, mobilisé pour l'environnement
- Agir pour développer un territoire accessible, aux mobilités toujours plus durables
- S'engager pour construire un territoire unifié, au service d'une action publique efficace
- Entreprendre pour renforcer l'attractivité du territoire
- S'investir pour un territoire dynamique et pour tous

Le document cadre est à retrouver dans son intégralité sur le site internet de l'agglomération www.creilsudoise.fr

Un budget maîtrisé solide, solidaire et durable

Ce budget primitif de l'agglomération fidèle aux engagements du pacte financier et fiscal, garantit la pérennité et la qualité des services publics tout en préservant l'équilibre financier. Un budget 2024 marqué par la poursuite du soutien aux communes, dans l'élaboration et la gestion de leurs projets avec la mise en place d'une Dotation de solidarité communautaire, et la poursuite de la mutation du territoire avec un investissement porté sur les grands projets. L'agglomération se prépare à relever de nombreux défis et à accompagner des changements importants : nouvelles énergies et nouvelles mobilités, nouveaux emplois, nouveaux logements, nouveaux comportements à adopter comme le tri des biodéchets.

« Les finances saines de l'agglomération (avec un autofinancement, en hausse, à hauteur de 5,90 millions d'euros pour cette année) permettent de soutenir nos communes et le maintien de nos investissements d'envergure pour continuer la mutation du territoire engagée. », explique Jean-Claude Villemain, Président de l'ACSO. « Le budget 2024 traduit la volonté politique de l'agglomération de poursuivre les grands projets de ce mandat, au plus près des besoins de ses habitants mais aussi de faire rayonner l'agglomération, de la rendre toujours plus attractive. Il démontre notre engagement et notre détermination. Et dans un contexte économique marqué par l'inflation et les baisses de dotations de l'Etat, nous maintenons le cap, tout en faisant face à des contraintes budgétaires de plus en plus fortes ! Le budget 2024 permettra d'accompagner nos communes dans la réalisation de leurs projets, de soutenir le développement du tissu économique, d'encourager la formation, de se mobiliser en faveur de la préservation de l'environnement et de la transition écologique, de développer une politique de l'habitat durable et porter une attention aux plus fragiles. », poursuit Jean-Claude Villemain.

Quelques exemples significatifs sur la poursuite des investissements en 2024 :

- Les travaux de réhabilitation, d'amélioration énergétique et de mise en accessibilité dans les gymnases
- La poursuite de la rénovation des réseaux d'eau pluviale et de défense incendie
- La poursuite des investissements pour la collecte des biodéchets
- L'aménagement du local Carrefour de femmes
- Le Programme Local de l'Habitat
- La continuité du programme de requalification des voiries intercommunales
- L'aménagement des circulations douces berges de l'Oise
- L'étude avant-projet dans le cadre de la future passerelle urbaine de la gare de Creil
- Versement d'un acompte pour la participation financière aux travaux de la ligne Roissy-Creil-Picardie
- Poursuite des balisages des chemins de randonnées

Si depuis 2017, les taux d'imposition de l'ACSO n'ont pas été modifiés, soit 8 exercices budgétaires consécutifs, et cela malgré un contexte financier contraint, les élus avec le vote du budget 2024 ont entériné la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 5%. Cette taxe représentera 4,6 millions d'euros de recettes pour la collectivité pour financer la collecte des déchets, qui s'élève à près de 9 millions d'euros jusqu'alors pris intégralement en charge par l'ACSO, et soutenir une politique engagée en faveur de la réduction des déchets notamment la collecte des biodéchets prévue pour le second semestre. Pour le contribuable, la hausse représente, par foyer fiscal en moyenne 78 € par an.

Toutes sections confondues, le projet de budget primitif 2024 du budget principal s'équilibre à hauteur de 121 508 659 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 70 733 920 €. Un autofinancement en hausse de 5,90 M€ contre 2,78 en 2023.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 34 955 231 €.

Tout confondu (budget principal et budgets annexes), le montant des dépenses s'élève à 181 233 290 € dont 61 975 045 € d'investissements

Le barreau Roissy-Creil-Picardie : l'ACSO s'engage

Les élus ont aussi à l'unanimité voté la convention qui engage l'ACSO au financement du barreau Roissy-Creil-Picardie. L'agglomération, depuis le tout début, a défendu avec pugnacité ce projet majeur pour l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants. Les travaux sont commencés et la mise en service est annoncée pour 2026.

« Nous pouvons envisager sereinement la concrétisation de cette nouvelle liaison ferroviaire que nous avons toujours soutenu et espéré. Une opportunité importante pour le développement de notre agglomération. Nous restons vigilants pour obtenir un cadencement des TER adapté aux futurs travailleurs de la plate-forme économique de Roissy », souligne Jean-Claude Villemain, Président de l'agglomération Creil Sud Oise.

Sur le budget 2024, l'intercommunalité versera un premier acompte de 500 000 € dans le cadre de sa participation à la réalisation des travaux, estimée à 1,933 M€ sur 4 années.

L'usine Chemours : une motion pour réaffirmer les exigences de l'ACSO

De nouvelles révélations de presse en date du 14 mars et des prélèvements de l'association *Génération Futures* ont montré que le niveau des PFAS présent dans la rivière Oise est supérieur à celui attendu. Chemours reconnaît lui-même des résultats qui s'écartent significativement de la baisse annoncée (7,18 kilos de rejet par an contre 4,5 kilos en valeur cible pour 2023 et 1,5 kilos en 2030).

Dans ce contexte, le Conseil communautaire de l'ACSO :

- Exprime sa préoccupation quant aux résultats des analyses présentés ;
- Rappelle que l'installation de Chemours doit se dérouler dans le cadre des engagements pris par l'industriel en matière de rejets de PFAS ;
- Demande aux services préfectoraux de veiller à ce que l'implantation respecte les conditions d'exploitation convenues et les engagements pris par l'industriel auprès des autorités publiques conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024.

Une nouvelle motion a été présentée aux élus du conseil communautaire pour réaffirmer les attentes déjà exprimées sur la transparence des résultats sur les mesures effectuées.

A propos de l'Agglomération Creil Sud Oise :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 88 000 habitants sur 11 communes.

Les 51 élus et les 180 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. **L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.**

www.creilsudoise.fr

CONTACTS PRESSE

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

www.creilsudoise.fr

Mélanie OZERAY

03 44 64 74 72 - m.ozera@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.lebegue@creilsudoise.fr